

### Présentation de la demande

1. Préparez votre dossier de demande. Remplissez et signez le formulaire de demande. Joignez-y les documents requis.
2. Remettez le dossier de demande en personne, par la poste ou par courriel à la Direction de l'énergie.
3. Vous recevrez un chèque dans les 12 semaines.

Remise	Critères	Documents requis	Montant par vélo ou moyen de transport	Qté
Vélo électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doté de pédales</li> <li>• Acheté d'une entreprise qui a une adresse au Canada</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reçu ou facture indiquant un solde de zéro</li> <li>2. Preuve d'expédition au Yukon (si l'achat a été fait en ligne)</li> <li>3. Feuille de caractéristiques techniques précisant la puissance et la vitesse maximales ainsi que l'appellation cargo, s'il y a lieu</li> </ol>	<b>25 % du prix, jusqu'à un maximum de 750 \$</b>	
Vélo-cargo électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doté de pédales</li> <li>• Cadre allongé</li> <li>• Acheté d'une entreprise qui a une adresse au Canada</li> </ul>		<b>25 % du prix, jusqu'à un maximum de 1 500 \$</b>	
Autre moyen de transport électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propulsé par un moteur électrique ou une batterie</li> <li>• Destiné au transport de personnes</li> <li>• Acheté d'une entreprise qui a une adresse au Canada</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reçu ou facture indiquant un solde de zéro</li> <li>2. Feuille de caractéristiques techniques précisant la capacité de la batterie en kilowattheure (kWh)</li> </ol>	Batterie d'une capacité inférieure à 2,5 kWh : <b>25 % du prix, jusqu'à un maximum de 750 \$</b>	
			Batterie d'une capacité entre 2,5 kWh et 14,9 kWh : <b>25 % du prix, jusqu'à un maximum de 1 500 \$</b>	
			Batterie d'une capacité d'au moins 15 kWh : <b>25 % du prix, jusqu'à un maximum de 2 500 \$</b>	

### Renseignements sur le demandeur

La remise sera versée au demandeur seulement. Son nom doit figurer sur les factures et les pièces justificatives, le cas échéant. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

Nom (en lettres détachées)

### Adresse postale

Numéro et rue/Case postale	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
Téléphone	Courriel		

J'accepte les conditions du programme Écoénergie du gouvernement du Yukon. Je confirme que toutes les mesures requises ont été prises à la date de signature ci-dessous et que les reçus, les factures et les documents joints sont complets et exacts. Je confirme qu'à la date du dépôt de la demande, les produits achetés se trouvent au Yukon et seront utilisés au Yukon.

Signature

Date

AAAA - MM - JJ

## Sondage

Comment avez-vous entendu parler de la remise?

Publicité

Kiosque d'information/Affichage

Nouvelles locales

Détaillant/En magasin

Médias sociaux

Bouche-à-oreille

### Conditions

### Définitions

**Autre moyen de transport électrique** – Moyen de transport (autre qu'un vélo ou un véhicule électrique) alimenté par une batterie ou un moteur électrique et servant au transport de personnes.

**kWh** – kilowattheure.

**Vélo électrique** – Vélo doté de pédales et d'un moteur alimenté par une batterie.

**Vélo-cargo électrique** – Vélo doté de pédales et d'un moteur alimenté par une batterie et dont le cadre allongé permet le transport de biens ou de passagers.

### Admissibilité

Les **vélos électriques** dotés de pédales et d'un moteur alimenté par une batterie.

Les **vélos-cargos électriques** dotés de pédales et d'un moteur alimenté par une batterie et dont le cadre allongé permet le transport de biens ou de passagers. Les vélos de montagne électriques à suspension intégrale sont admissibles à la remise.

Les **autres moyens de transport électriques**, notamment les motos, les motoneiges, les tracteurs, les bateaux et tout autre petit moyen de transport électrique. Tous les vélos et autres moyens de transport électriques doivent être achetés d'une entreprise qui fait des affaires au Canada et dont l'adresse au Canada figure sur la facture. Si un vélo ou un autre véhicule électrique a été acheté à l'extérieur du Yukon, le demandeur doit fournir une preuve qu'il a été expédié et livré au Yukon (ex. étiquette ou reçu de livraison).

### Vélos et autres moyens de transport non admissibles

- Vélos et autres moyens de transport qui consomment du combustible fossile.
- Vélos et autres moyens de transport achetés sur un site de financement participatif.

**Montant de la remise** : Le montant de la remise est calculé d'après le prix du vélo ou du moyen de transport autre (à l'exception des frais liés aux accessoires, à l'expédition et à l'assemblage). Le gouvernement du Yukon n'accorde pas de remise d'un montant supérieur à la valeur des travaux, des produits ou des services.

**Demandeurs admissibles** : Entreprises et organismes enregistrés au Yukon, municipalités du Yukon, gouvernements des Premières Nations et résidents du Yukon. Les entités gouvernementales yukonnaises et fédérales, y compris les sociétés d'État, ne sont pas admissibles. Une copie du permis de conduire du Yukon ou de tout autre document figurant sur la liste des documents servant de preuve de résidence est acceptable.

**Quantité** : Les entreprises et les organismes enregistrés au Yukon, les municipalités et les gouvernements des Premières Nations peuvent acheter jusqu'à 10 vélos et autres moyens de transport admissibles par type de remise par année civile. Les résidents du Yukon ont droit à une remise pour un maximum de 5 vélos et autres moyens de transport pour toute la durée du programme.

**Reçus et factures** : Les reçus et les factures doivent être lisibles, détaillés et contenir les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant ou du fournisseur, marque du produit, numéro de modèle, description et prix de chaque article. Le nom qui figure sur les reçus ou les factures doit correspondre au nom du demandeur qui figure sur le présent formulaire, le cas échéant. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde de zéro et être paraphées par le fournisseur.** Le paiement sera versé au nom de la personne ou de l'entreprise indiquée sur le présent formulaire. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions. Les reçus, les factures et les documents justificatifs doivent dater de moins de 12 mois au jour du dépôt de la demande de remise. La date retenue sera la date du plus récent paiement de la facture.

**Limites du programme** : Le programme Écoénergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. Le programme est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars d'un exercice financier. Il prend fin le 31 mars, à moins qu'il ne soit renouvelé. Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent prendre fin à tout moment.

**État des demandes et du paiement** : Le gouvernement du Yukon n'est pas responsable des demandes perdues, en retard, mal acheminées, endommagées, illisibles, incomplètes ou inadmissibles. Veuillez prévoir un délai d'environ 12 semaines pour la réception de votre chèque. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou conclu un contrat avec lui peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

**Produits admissibles** : La Direction de l'énergie du gouvernement du Yukon s'en remet à des normes d'organismes tiers pour évaluer et homologuer les produits, les travaux et les services écoénergétiques. En faisant la promotion de ces normes, la Direction de l'énergie ne favorise aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur.

**Renseignements personnels** : Les renseignements personnels sont recueillis en conformité avec le sous-alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LY 2018, ch. 9) pour déterminer votre admissibilité à une remise Écoénergie, procéder au paiement et vous tenir au courant des modifications apportées au programme. Pour en savoir plus, communiquez avec le ou la gestionnaire des programmes d'efficacité énergétique, Direction de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-393-7063 ou (sans frais) au 1-800-661-0408 (demandez qu'on transfère votre appel).

**Avis de non-responsabilité** : Le rôle de la Direction de l'énergie est de favoriser la réalisation de travaux écoénergétiques et l'achat de produits ou de services écoénergétiques. La Direction de l'énergie n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, la Direction de l'énergie ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie. La Direction n'est

pas responsable des affirmations de tiers au sujet du programme Écoénergie, de la remise ou de l'admissibilité d'un produit.

### **Renseignements**

Direction de l'énergie | Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Adresse physique :** Centre des solutions énergétiques et climatiques  
4114, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage, édifice de la RBC  
Whitehorse (Yukon)

**Adresse postale :** C.P. 2703 (EMR-206)  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

**Téléphone :** 867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408  
(demandez qu'on transfère votre appel)

**Courriel :** [energy@yukon.ca](mailto:energy@yukon.ca)

**Site Web :** [yukon.ca/fr/remises-écoénergie](http://yukon.ca/fr/remises-écoénergie)